



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
Comprendre le monde,
construire l'avenir®

Élections du 3 avril 2012

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SECTEUR DE FORMATION : DROIT

COLLEGE : B - Autres Enseignants et Assimilés

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

Vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	2
Nombre total d'inscrits :	145
Nombre total de votants :	93
Nombre total de bulletins nuls :	4
Nombre total de suffrages exprimés :	89

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)	48
Liste université publique et responsable	41

Considérant que le quotient électoral est de : $89 / 2 = 44.5$

Il convient d'attribuer :

- 1 siège à la liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)
- 1 siège à la liste université publique et responsable

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

SPINDLER Jean-Marc

MAILLARD-PINON Sandrine

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

 UNIVERSITÉ
PARIS
SUD

PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY Cedex

Professeur GUY COARRAZE